

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 70161 du 2 octobre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ1825482S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu la décision n° 93181 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1727079S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> novembre 2018 :

**Vermaut Sébastien** NIGEND : 213 961 NLS : 8 063 903

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> novembre 2018 :

**Bertaud Alain** NIGEND : 149 002 NLS : 8 007 006

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 octobre 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général, sous-directeur  
de la gestion du personnel,*  
O. COURTET